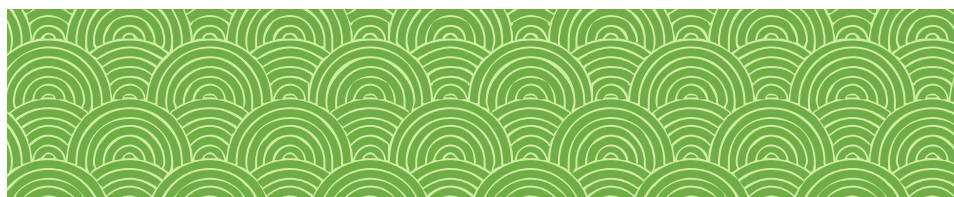
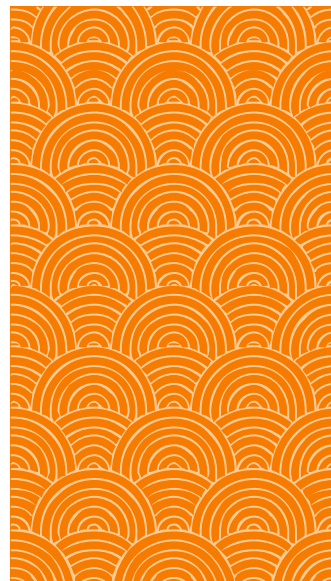


Crèche
familiale &
Multi-accueil
d'Ablon-sur-Seine
Projet d'établissement

www.ablon-sur-seine.fr



REÇU EN PREFECTURE

le 22/12/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-094-219400017-20221208-20221208_00

Sommaire

1 - Introduction.....	3
------------------------------	----------

2 – Projet d'accueil	4
-----------------------------------	----------

A. Prestations d'accueil proposées	5
--	---

B. Inscription administrative	5
-------------------------------------	---

C. Accueil des enfants porteurs de handicap ou d'une pathologie chronique	6
---	---

D. Compétences professionnelles et formations	7
---	---

E. Les outils et les modalités du travail d'équipe.....	14
---	----

3 – Projet éducatif	16
----------------------------------	-----------

A. L'accueil de l'enfant et de sa famille	17
---	----

B. La vie quotidienne de l'enfant à la crèche	20
---	----

C. L'accueil de l'enfant malade	24
---------------------------------------	----

D. L'égalité fille-garçon	24
---------------------------------	----

E. Les Signes Associés à la Parole.....	25
---	----

F. Accès à la culture	25
-----------------------------	----

G. Le livre	26
-------------------	----

4 – Projet social et de développement durable	28
--	-----------

A. Modalités d'intégration des établissements dans leur environnement social et vis-à-vis des partenaires extérieurs	29
--	----

B. La place des parents	31
-------------------------------	----

C. Les partenariats.....	31
--------------------------	----

D. Inscription de l'activité des établissements dans une démarche en faveur du développement durable	32
--	----

5 – Conclusion.....	33
----------------------------	-----------

Annexes.....	34
---------------------	-----------

Introduction

L'ordonnance n° 2021-611 du 19 mai 2021 relatif aux services aux familles a apporté une évolution du cadre lié aux modes d'accueil du jeune enfant.

Art. L. 214-1-1. du Code de la santé publique :

L'accueil du jeune enfant consiste à prendre régulièrement ou occasionnellement soin d'un ou de plusieurs jeunes enfants à la demande de leurs parents ou responsables légaux en leur absence ou, en tant que de besoin ou de manière transitoire, en leur présence.

Les personnes physiques ou morales qui assurent l'accueil du jeune enfant :

- veillent à la santé, la sécurité, au bien-être et au développement physique, psychique, affectif, cognitif et social des enfants qui leur sont confiés ;
- contribuent à l'éducation des enfants accueillis dans le respect de l'autorité parentale ;
- contribuent à l'inclusion des familles et la socialisation précoce des enfants, notamment ceux en situation de pauvreté ou de précarité ;
- mettent en œuvre un accueil favorisant l'inclusion des familles et enfants présentant un handicap ou atteints de maladies chroniques ;
- favorisent la conciliation par les parents de jeunes enfants de leurs temps de vie familiale, professionnelle et sociale, notamment pour les personnes en recherche d'emploi et engagées dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle et les familles monoparentales ;
- Favorisent l'égalité entre les femmes et les hommes.

Le projet d'établissement est l'aboutissement formalisé de la réflexion des professionnels de la crèche familiale et du multi-accueil de la commune d'Ablon-sur-Seine. Il a pour but de présenter aux familles et aux institutions partenaires, l'environnement territorial de l'établissement (projet social et de développement durable), les valeurs soutenues et les grands axes éducatifs (projet éducatif). Il définit également les modalités de travail, les pratiques professionnelles et la réflexion collective pour garantir un accueil de qualité à l'enfant et sa famille (projet d'accueil).

Le projet d'établissement met en œuvre la CHARTE NATIONALE DE L'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT mentionnée à l'article L.214-1-1 du Code de l'action sociale et des familles.





Projet d'accueil

Projet d'accueil

A. Prestations d'accueil proposées

- **CRECHE FAMILIALE** : une crèche familiale municipale de 12 places (11 enfants accueillis en accueil régulier), partageant une partie des locaux avec le multi-accueil (mercredi), les enfants étant accueillis le reste du temps au domicile des 4 assistantes maternelles.

Horaires : du lundi au vendredi de 7h30 à 18h45

- **MULTI-ACCUEIL** : un multi accueil : « Les Bout'choux » de 15 places (environ 30 familles bénéficiaires), géré par 5 professionnels, proposant un accueil régulier, un accueil occasionnel (5 places) et un accueil d'urgence (1 place). La structure n'est ouverte que 4 jours par semaine. La structure est composée de deux pièces principales dont l'une est plus propice au sommeil. Les enfants y sont accueillis en âges mélangés.

Horaires : le lundi, mardi, jeudi, vendredi de 08h00 à 18h00

B. Inscription administrative

Une inscription aux modes d'accueils pour la crèche et le multi accueil est tout d'abord nécessaire sur le portail du Conseil Départemental du Val de Marne : www.valdemarne.fr/creche

Les demandes de place en crèche sont étudiées l'ors d'une commission composée des directions des crèches départementales et municipales. Elle est co-présidée par le responsable de territoire (représentante du Président du Conseil départemental du Val de Marne) et l'élue petite enfance de la commune.

Les différents professionnels envisagent la meilleure proposition possible pour les enfants et leurs familles en veillant à ce que tous les modes d'accueil soient représentatifs de la mixité sociale de la ville.

Pour l'accueil occasionnel, les inscriptions se font directement auprès de la directrice du multi-accueil après constitution d'un dossier.

C. Accueil des enfants porteurs de handicap ou d'une pathologie chronique

Prévue par la loi du 11 février 2005, l'accueil d'enfant en situation de handicap est également une richesse pour tous les enfants qui perçoivent la différence et découvrent la solidarité.

Selon le décret n°2021-1131 du 30.08.2021 relatifs aux EAJE : en vertu de l'art R2324-17 : « Les établissements et les services d'accueil non permanents de jeunes enfants inscrivent leur action dans le cadre fixé au II de l'article L.214-1-1 du code de l'action sociale et des familles. Ils offrent, avec le concours de référent « Santé et Accueil inclusif » un accueil individualisé et inclusif de chacun des enfants, notamment de ceux présentant un handicap ou atteints d'une maladie chronique, grâce à un accompagnement spécifique dans le cadre de locaux adaptés. Ils favorisent la socialisation des enfants au sein de collectifs de taille adaptée aux activités proposées. ».

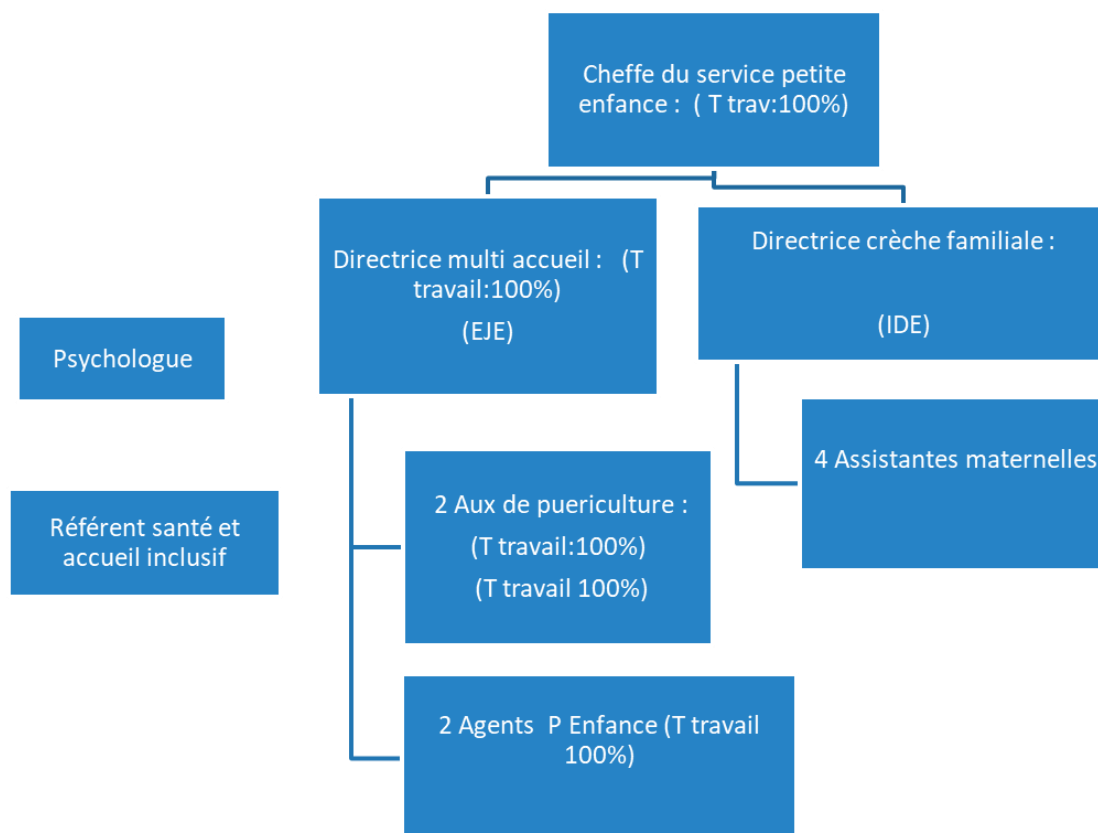
Les établissements d'accueil de jeunes enfants (E.A.J.E) ont pour mission d'assurer un accueil individualisé de chaque enfant, adapté aux besoins physiques et psychoaffectifs qui lui sont propres. L'enfant en situation de handicap peut, dans ce cadre, être accueilli si son état de santé est compatible avec le fonctionnement de la structure. Son entrée est validée par le médecin de l'établissement, le cas échéant un avis sera demandé au médecin de la PMI et préparée en équipe. Une prise en charge individualisée adaptée à chaque situation sera construite en lien avec la famille et si besoin, les professionnel(le)s qui suivent l'enfant à l'extérieur (centre d'actions médico-sociales par exemple).

Pour les enfants à particularité, un projet d'accueil personnalisé (PAP) peut être établi, par le médecin, quand l'équipe éducative le juge nécessaire. Il permet de garantir la qualité d'accueil de l'enfant ; préciser les objectifs et les attentes des parents en lien avec l'équipe éducative, le médecin de la structure ainsi que les partenaires extérieurs.

Si nécessaire, une concertation avec l'école en présence des parents est réalisée afin de préparer la rentrée scolaire de l'enfant et évaluer la nécessité d'une demande d'aide à la vie scolaire.

Pour les enfants présentant un problème médical particulier, un protocole d'accueil individualisé (PAI) sera établi par le médecin de l'enfant en lien avec le référent Santé et accueil inclusif, la famille et la directrice de la structure.

D. Compétences professionnelles et formations



LA DIRECTRICE DE LA CRECHE FAMILIALE

Infirmière diplômée d'Etat la responsable de la structure est garante de la qualité du service rendu aux familles et aux enfants ainsi que de leur sécurité physique, affective et psychique au sein de la crèche.

En absence de la directrice, la continuité de ses fonctions est assurée par le directeur du multi-accueil.

Elle impulse la participation des parents à la vie de la structure.

La directrice dépiste les signes d'appel, de mal-être et alerte, si besoin les services compétents : le pédiatre, le réfèrent Santé et accueil inclusif, la cellule départementale de recueil et d'évaluation de l'information préoccupante : CRIP

Elle veille à l'application des mesures préventives générales d'hygiène et des mesures à prendre en cas de maladies contagieuses, d'épidémie ou d'autres situations dangereuses pour la santé.

Pour chaque enfant admis, la directrice de l'établissement s'assure de la remise par les titulaires de l'autorité parentale ou représentants légaux à l'établissement :

- d'un certificat médical daté de moins de deux mois attestant de l'absence de toute contre-indication à l'accueil en collectivité. Ce certificat est remis au moment de l'admission et au plus tard dans les quinze jours suivant l'admission ;
- d'une copie des documents attestant du respect des obligations vaccinales ;
- lors de l'admission la directrice, en lien avec le référent " Santé et Accueil inclusif ", informe les titulaires de l'autorité parentale ou représentants légaux de l'enfant des conditions dans lesquelles des soins et traitements médicaux peuvent être le cas échéant administrés à leur enfant.

La directrice se tient à disposition des familles qui le souhaitent pour un temps d'échange autour de leur enfant. A l'issue de ces entretiens, elle fait le lien si besoin avec le référent Santé accueil inclusif et le psychologue.

La directrice se tient à disposition des familles qui le souhaitent pour un temps d'échange autour de leur enfant. A l'issue de ces entretiens, elle fait le lien si besoin avec le référent Santé accueil inclusif et le psychologue.

Elle élabore et met en œuvre avec l'ensemble de l'équipe le projet d'établissement correspondant aux besoins des familles et des enfants accueillis dans le cadre des orientations municipales.

Elle participe aux comités d'admission.

La directrice contribue au recrutement du personnel.

Responsable hiérarchique du personnel de la structure, elle assure l'animation l'encadrement de l'équipe pluridisciplinaire et impulse la réflexion sur le projet pédagogique en en assure l'application.

Elle encadre le personnel, fait respecter les règles d'hygiène et de sécurité, met en œuvre le protocole médical, gère le matériel d'urgence, la pharmacie et prend les mesures adaptées en cas d'urgence. Elle s'assure de la formation du personnel aux gestes d'urgence.

Elle établit la participation financière des familles.

Elle gère le budget, les commandes, et assure la sécurité des usagers et du bâtiment.

Elle établit les liens avec les différents services et développe le partenariat avec les autres structures locales.

LA DIRECTRICE DU MULTI-ACCUEIL

Educatrice de jeunes enfants, la responsable de la structure est garante de la qualité du service rendu aux familles et aux enfants ainsi que de leur sécurité physique, affective et psychique au sein du multi-accueil.

En absence de la directrice, la continuité de ses fonctions est assurée par le directeur de la crèche familiale.

Elle impulse la participation des parents à la vie de la structure.

La directrice se tient à disposition des familles qui le souhaitent pour un temps d'échange autour de leur enfant. A l'issue de ces entretiens, elle fait le lien si besoin avec le référent Santé accueil inclusif et le psychologue.

La directrice dépiste les signes d'appel, de mal-être et alerte, si besoin les services compétents : le pédiatre, le référent Santé et accueil inclusif, la cellule départementale de recueil et d'évaluation de l'information préoccupante : CRIP

Elle veille à l'application des mesures préventives générales d'hygiène et des mesures à prendre en cas de maladies contagieuses, d'épidémie ou d'autres situations dangereuses pour la santé.

Pour chaque enfant admis, la directrice de l'établissement s'assure de la remise par les titulaires de l'autorité parentale ou représentants légaux à l'établissement :

- d'un certificat médical daté de moins de deux mois attestant de l'absence de toute contre-indication à l'accueil en collectivité. Ce certificat est remis au moment de l'admission et au plus tard dans les quinze jours suivant l'admission ;
- d'une copie des documents attestant du respect des obligations vaccinales ;
- lors de l'admission la directrice, en lien avec le référent " Santé et Accueil inclusif ", informe les titulaires de l'autorité parentale ou représentants légaux de l'enfant des conditions dans lesquelles des soins et traitements médicaux peuvent être le cas échéant administrés à leur enfant.

Elle élabore et met en œuvre avec l'ensemble de l'équipe le projet d'établissement correspondant aux besoins des familles et des enfants accueillis dans le cadre des orientations municipales.

Elle participe aux comités d'admission.

La directrice contribue au recrutement du personnel.

Responsable hiérarchique du personnel de la structure, elle assure l'animation l'encadrement de l'équipe pluridisciplinaire et impulse la réflexion sur le projet pédagogique en en assure l'application.

Elle encadre le personnel, fait respecter les règles d'hygiène et de sécurité, met en œuvre le protocole médical, gère le matériel d'urgence, la pharmacie et prend les mesures adaptées en cas d'urgence en lien avec le référent Santé et accueil inclusif. Elle s'assure de la formation du personnel aux gestes d'urgence.

Elle établit la participation financière des familles.

Elle gère le budget, les commandes, et assure la sécurité des usagers et du bâtiment.

Elle établit les liens avec les différents services et développe le partenariat avec les autres structures locales.

Educatrice de jeunes enfants, elle participe à toutes les réunions d'équipe et impulse un travail d'observation de l'enfant, accompagne les équipes dans l'harmonisation des pratiques au quotidien.

Auprès des enfants, elle a un rôle complémentaire à celui des auxiliaires de puériculture, elle accompagne l'enfant au quotidien, elle valorise ses compétences, élabore avec l'équipe des projets qui contribuent à l'éveil des enfants leur épanouissement et autonomie.

Elle réfléchit et participe en équipe à l'aménagement de l'espace afin de proposer aux enfants un environnement adapté.

Elle accueille et encadre les stagiaires éducatrices de jeunes enfants, auxiliaires de puériculture, Cap petite enfance).

LE REFERENT « SANTE ET ACCUEIL INCLUSIF »

Il informe, sensibilise et conseille la direction et l'équipe en matière de santé du jeune enfant et d'accueil inclusif des enfants en situation de handicap ou atteints de maladie chronique.

Il présente et explique aux professionnels chargés de l'encadrement des enfants les protocoles médicaux.

Il apporte son concours pour la mise en œuvre des mesures nécessaires à la bonne adaptation, au bien-être, au bon développement des enfants et au respect de leurs besoins dans l'établissement ou le service.

Il veille à la mise en place de toutes mesures nécessaires à l'accueil inclusif des enfants en situation de handicap, vivant avec une affection chronique, ou présentant tout problème de santé nécessitant un traitement ou une attention particulière.

Il aide et accompagne l'équipe dans la compréhension et la mise en œuvre d'un PAI, élaboré par le médecin traitant de l'enfant en accord avec sa famille.

Il assure des actions d'éducation et de promotion de la santé auprès des professionnels (recommandations nutritionnelles, d'activités physiques, de

sommeil, d'exposition aux écrans et de santé environnementale) et veille à ce que les titulaires de l'autorité parentale ou représentants légaux puissent être associés à ces actions.

Il contribue au repérage des enfants en danger ou en risque de l'être et à l'information de la direction et des professionnels sur les conduites à tenir dans ces situations.

Il contribue avec le directeur de la structure à l'établissement des protocoles annexés au règlement de fonctionnement et veille à leur bonne compréhension par l'équipe.

Il procède, lorsqu'il l'estime nécessaire pour l'exercice de ses missions et avec l'accord des titulaires de l'autorité parentale, à un examen de l'enfant afin d'envisager si nécessaire une orientation médicale.

Il délivre, lorsqu'il est médecin, le certificat médical attestant de l'absence pour l'enfant de toute contre-indication à l'accueil en collectivité.

LES AUXILIAIRES DE PUERICULTURE

L'auxiliaire de puériculture ou l'agent auprès d'enfants prend en charge tout au long de la journée les enfants de 4mois à 3 ans. Cette prise en charge est individualisée dès l'accueil de l'enfant avec ses parents.

Elle assure l'accueil des enfants et des parents, partage la journée du groupe d'enfants qui lui est confié et répond de façon individuelle et adaptée à leurs différents besoins (repas, sommeil, jeux, communication...). Elle communique et échange avec les parents afin de favoriser des liens de confiance. Chaque jour, elle les informe sur le déroulement de la journée, l'évolution et les progrès de leur enfant sont soulignés.

Elle assure la sécurité de l'enfant et prodigue des soins sous la responsabilité de la directrice.

Elle est attentive au lien maison-crèche afin que l'enfant ai un sentiment de continuité de sa journée.

L'auxiliaire est référente d'un groupe d'enfants auprès desquels elle établit un lien privilégié ce qui permet à l'enfant de se sentir rassuré et ainsi pouvoir investir les autres professionnelles de l'équipe.

Elle participe aux réunions de sections, de parents...

Elle prodigue les soins (change, repas, sommeil) et accompagne l'enfant dans ses jeux.

Elle participe à l'accueil et à la formation des stagiaires dans son cadre d'emploi

L'AGENT PETITE ENFANCE

Elle est formée à la méthode HACCP, réceptionne les repas, assure le maintien en température des repas livrés par le service restauration (préparés par un prestataire extérieur).

Un Plan de maîtrise sanitaire (PMS) est présent dans l'établissement (classeur dédié à cet effet).

Le service Sécurité sanitaire des produits alimentaires de la direction départementale de la protection des populations effectue régulièrement des contrôles.

Elle gère l'entretien du linge.

Elle participe aux réunions générales, aux réunions à thèmes, aux réunions de l'équipe technique.

Elle est sollicitée pour apporter son aide auprès des enfants à différents temps de la journée, au moment des repas et des siestes.

L'agent Petite Enfance assure l'hygiène des locaux. Gère le stock des produits d'entretien en collaboration avec ses collègues et la direction.

LE PSYCHOLOGUE

Le psychologue intervient au sein de l'équipe pluridisciplinaire.

Il promeut des dynamiques de travail qui prennent en compte la dimension psychique des enfants, des familles et de professionnel(le)s.

Il soutient les collectifs de travail en équipe et aide à la compréhension de la place de chacun.

Participe à la prévention et au dépistage précoce des troubles du développement de l'enfant.

Le psychologue rencontre les familles lors des réunions, et individuellement sur rendez-vous à la demande des parents ou de l'équipe.

Il anime les séances d'analyse des pratiques professionnelles pour les membres de l'équipe des deux établissements chargés de l'encadrement des enfants, au minimum 2h tous les quadrimestres, en dehors de la présence des enfants.

LES ASSISTANTES MATERNELLES DE LA CRECHE FAMILIALE

Les assistantes maternelles accueillent l'enfant et sa famille, assurent son adaptation /familiarisation au sein de leur domicile et de la structure collective, créent un lieu et des conditions favorables à l'accueil de l'enfant.

Elles contribuent au bon développement physique, intellectuel et affectif de l'enfant, répondent aux besoins de l'enfant et respectent son rythme.

Elles proposent des activités et jeux adaptés à l'âge des enfants, des sorties (promenades, marché...), les enfants participent à la vie quotidienne en fonction de l'âge (repas ...).

Elles assurent les soins d'hygiène et de confort de l'enfant, respectent les protocoles d'hygiène et de sécurité, ainsi que le protocole médical.

Les assistantes maternelles veillent à la qualité des temps d'échange avec la famille (matin et soir).

Alertent la responsable hiérarchique pour toute difficulté liée à l'enfant ou à la famille.

Elles participent régulièrement aux activités menées par la structure. Echanger, collaborer avec l'équipe encadrante et les autres assistantes maternelles. Participer aux groupes de travail avec la psychologue.

S'adaptent au fonctionnement de la crèche familiale (visites à domicile de la responsable petite enfance, visite à domicile de la psychologue continuité de garde des enfants...) et de la structure collective.

Toute l'équipe concoure à la réflexion du projet pédagogique et le met en pratique auprès des enfants. Tous sont garants de la qualité de l'accueil des enfants

ACCUEIL DES STAGIAIRES

Les stagiaires participent à la vie de la structure. Ils ne sont pas comptés dans l'effectif du personnel encadrant.

Il s'agira pour l'essentiel, de futures auxiliaires de puériculture, d'éducatrices de jeunes enfants en formation mais également d'étudiantes puéricultrices.

LES FORMATIONS

Chaque professionnel a un droit et devoir de formation tout au long de sa carrière (cf. schéma de formation statutaire).

Les formations font partie de la dynamique d'équipe et laissent la possibilité à chacun d'aller plus loin dans ses recherches.

Les responsables d'établissement en lien avec la psychologue organisent régulièrement des temps de réflexion et d'élaboration avec les équipes pour s'ajuster au mieux aux besoins de chacun.

Tous les ans, une à deux journées pédagogiques sont organisées afin d'interroger nos pratiques professionnelles, soutenir leur investissement et les faire évoluer autour de la prise en charge de l'enfant et sa famille.

E. Les outils et les modalités du travail d'équipe

1) REUNIONS

Le travail en équipe nous permet de nous interroger sur notre organisation, sur nos pratiques...et nous aide à améliorer nos outils et nos échanges tant entre collègues qu'avec les enfants et leur famille.

La directrice veillera en collaboration avec le psychologue et l'éducatrice de jeunes enfants à soutenir et encourager l'équipe dans ses capacités de réflexion, dans sa liberté d'expression et la prise d'initiatives centrée sur l'intérêt de l'enfant au sein de la structure.

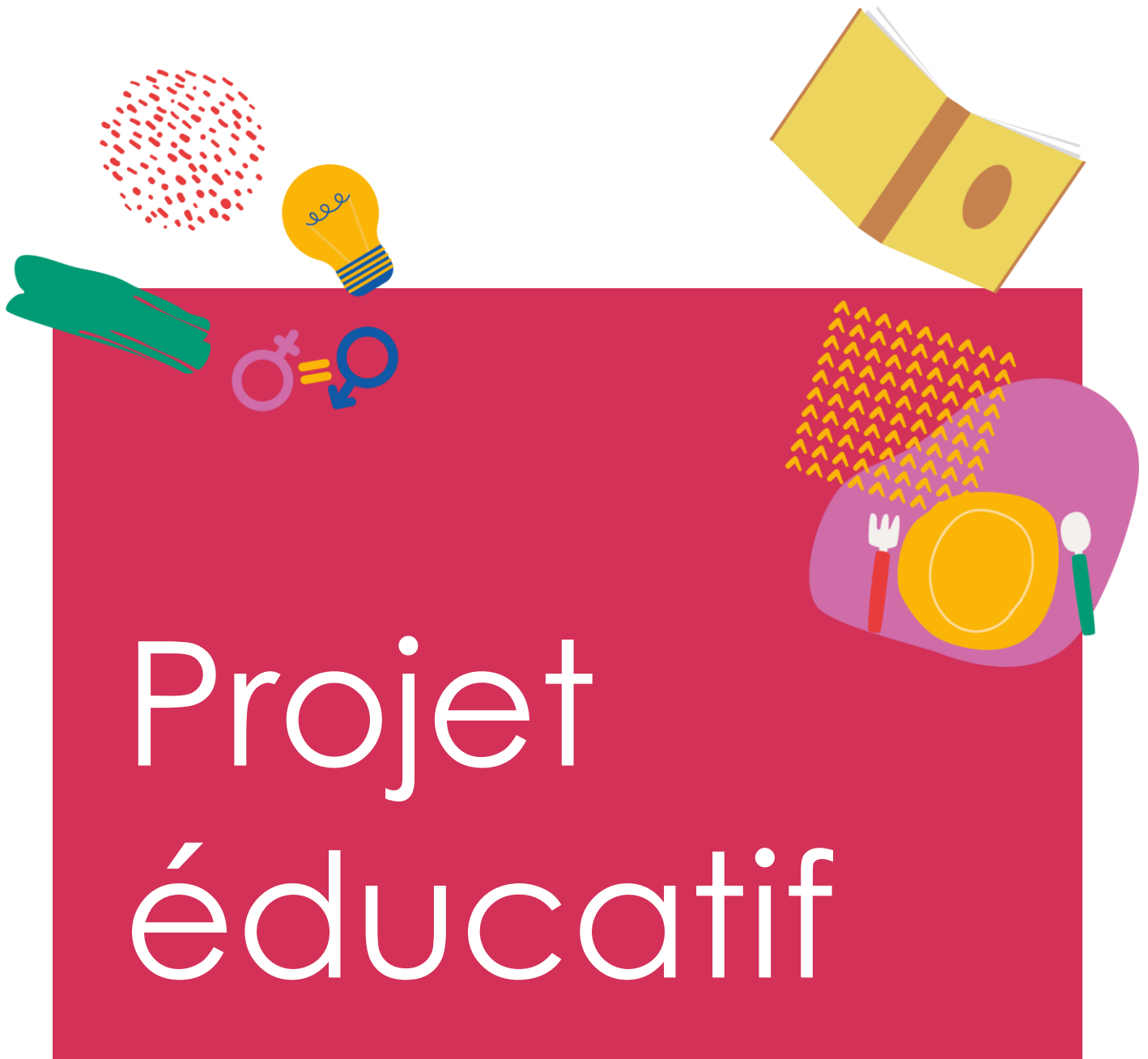
Afin donc de réguler les modalités du travail des équipes, différentes réunions sont organisées :

- Les réunions d'équipe : l'équipe du multi-accueil se réunit 1 fois par mois, en dehors de la présence des enfants pour travailler sur différents thèmes (organisation, enfants, projets).
- Les réunions générales : environ 1 fois par an mobilisant l'ensemble du personnel. Elle permet d'envisager l'organisation, les travaux éventuels, différents thèmes ou bilans peuvent y être abordés.
- Réunions avec le psychologue : deux fois par mois, le psychologue rencontre une partie de l'équipe du multi accueil et de la crèche familiale pour échanger sur l'évolution des enfants.

2) ANALYSE DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES

« Le gestionnaire de tout établissement d'accueil de jeunes enfants organise des temps d'analyse de pratiques professionnelles pour les membres de l'équipe de l'établissement chargés de l'encadrement des enfants dans les conditions suivantes »

- Chaque professionnel bénéficie d'un minimum de six heures annuelles dont deux heures par quadrimestre ;
- Les séances d'analyse de pratiques professionnelles se déroulent en-dehors de la présence des enfants ;
- Les séances d'analyse de pratiques professionnelles sont animées par un professionnel ayant une qualification définie par arrêté du ministre chargé de la famille (le psychologue) ;
- La personne qui anime les séances d'analyse des pratiques professionnelles n'appartient pas à l'équipe d'encadrement des enfants de l'établissement et n'a pas de lien hiérarchique avec ses membres. Elle peut être salariée du gestionnaire ou intervenant extérieur ;
- Les séances d'analyse de pratiques professionnelles ne peuvent rassembler des groupes de plus de quinze professionnels ;
- Les participants et l'animateur s'engagent à respecter la confidentialité des échanges.



Projet éducatif

Projet éducatif

Projet Éducatif municipal pour l'accueil du jeune enfant		
Valeurs	2 domaines	3 acteurs-clefs
Co-éducation parents-professionnels	Accueil / Éveil	Enfants / Familles / Professionnels
Sensibilisation au développement durable		
Accès à la culture		

A. L'accueil de l'enfant et de sa famille

Dès l'acceptation de l'enfant dans la structure, une rencontre entre les parents et la direction a lieu et permet de formaliser l'inscription de leur(s) enfant(s) au sein de l'établissement. Au cours d'un entretien individuel sont abordés tous les éléments administratifs (participation familiale, contrats, règlement de fonctionnement). Cela permet aussi aux familles de donner un certain nombre d'informations concernant la vie quotidienne de leur(s) enfant(s) : La composition familiale, son état de santé, son alimentation, ses rituels d'endormissement, son rythme de vie, etc.

À l'issue de l'entretien, l'auxiliaire référente (multi-accueil) ou l'assistante maternelle, à son domicile (crèche familiale) est présentée à la famille.

Les modalités d'accueil et de mise en place de la période d'adaptation / familiarisation sont abordées, afin de concilier les besoins des familles et l'organisation des structures.

Une réunion d'accueil des nouvelles familles, pourra être organisée afin de présenter aux familles le lieu d'accueil collectif, son équipe pluridisciplinaire et le projet.

1) LA PERIODE D'ADAPTATION-FAMILIARISATION

Accueillir pour la première fois un enfant et son parent, nécessite un temps de réflexion et de préparation en équipe.

Le dispositif doit être régulièrement évalué en lien avec les parents. C'est un processus qui implique un investissement relationnel et professionnel important.

L'enjeu majeur est de maintenir et de soutenir la sécurité affective de l'enfant et de lui permettre, rassuré par la présence de son parent, de découvrir sereinement un nouvel environnement, de commencer à tisser des liens avec les figures d'attachement qui prendront soin de lui en l'absence de son parent.

C'est une période nécessaire (en général une à deux semaines) faite par les parents, pour que chacun puisse investir le lieu dans un climat de confiance et de sécurité.

C'est grâce à la répétition que le cerveau du bébé va pouvoir ordonner les perceptions de son environnement humain et matériel en faisant des liens.

Nous savions déjà les enfants friands de rituels (la même chanson la même histoire...), de stabilité et de repères. Appliqués à la familiarisation, nous comprenons que pour appréhender la nouveauté, le bébé doit expérimenter dans un contexte de régularité (même lieu, même, jouet, même personne...).

Ainsi, peu importe le temps passé, il est presque plus important qu'une séquence identique soit répétée. L'enfant trouvera très vite les situations qui se répètent et donc pourra anticiper la suite. Cette anticipation des événements permettra alors le développement chez lui d'un véritable sentiment de sécurité.

Cette période permet de faire connaissance avec l'enfant et sa famille de créer un lien avec l'enfant et d'observer comment le parent répond à ses besoins, ces observations ces échanges permettront aux professionnels de s'ajuster au mieux aux besoins de l'enfant en absence de son parent. Ce temps est différent selon chaque enfant et sera adapté en fonction de ce dernier. Si indisponibilité des parents un relais est possible par une tierce personne que l'enfant connaît bien.

Selon l'expression des besoins de l'enfant et ou de la famille un accueil en petite journée peut être envisagé à l'issue de cette période.

2) LA SECURITE AFFECTIVE

Pour que l'enfant se développe et grandisse dans de bonnes conditions, sa sécurité physique ne suffit pas. Il a aussi besoin de se sentir serein. C'est ce que l'on nomme la sécurité affective. Elle passe par divers actes au quotidien. Les professionnelles adoptent une attitude contenante, qui se manifeste par des gestes, des paroles, des regards, des postures adaptées à chaque enfant.

L'équipe s'adresse à l'enfant en l'appelant par son prénom, en utilisant un vocabulaire, un ton adéquat, et en se mettant à sa hauteur pour que les regards puissent se croiser. Ainsi, l'enfant a conscience que l'adulte est entièrement disponible pour lui.

Par ailleurs, les professionnelles, formées à la SAP (signes associée à la parole), peuvent l'utiliser au quotidien avec les enfants en cours d'apprentissage du langage. Cet outil permet de créer un lien avec l'enfant, de favoriser une meilleure communication entre lui et les professionnelles et de limiter les frustrations. Au-delà de faciliter l'accès au langage l'utilisation de la SAP participe à la sécurité affective de l'enfant.

La mise en place des repères spatio-temporels (organisation de l'espace, rituels, règles de vie...) et affectifs (contenance de l'adulte, objet transitionnel...) participent également au développement de la sécurité physique et affective de l'enfant à la crèche.

3) LES TRANSMISSIONS ET L'ACCUEIL

Les transmissions sont un moment d'échanges verbal, non-verbal et écrit entre parents, enfant et professionnelles. C'est une étape indispensable de la journée de l'enfant. En effet, elle permet de maintenir le lien avec la famille, de communiquer des informations pour accompagner au mieux l'enfant, et de favoriser le travail d'équipe.

Le temps du matin permet au parent de donner aux professionnelles les informations qu'il estime importantes pour que la journée de son enfant se déroule le mieux possible.

Le temps du soir permet aux professionnelles de résumer la journée aux parents. Chaque étape de la journée est reprise (alimentation, soins, sommeil, jeux, activités...), et les progrès et événements de la journée sont racontés.

Une professionnelle se rend disponible pour ce moment, afin d'offrir au parent et à son enfant un temps qui leur est entièrement dédié. Le parent peut également poser des questions ou raconter un événement de la vie de l'enfant, et ainsi faire le lien entre la vie à la crèche et à la maison.

Un outil écrit, élaboré en équipe, sert de support aux professionnelles pour les transmissions. Elles y réalisent un suivi de chaque enfant au cours de la journée. Par ailleurs, les parents peuvent, s'ils le souhaitent, solliciter l'équipe pour un temps d'échange en particulier avec un membre de l'équipe.

4) LES OBJETS TRANSITIONNELS /DOUDOU

L'objet transitionnel est un objet familier, investi par l'enfant qui le sécurise, l'apaise et qui lui permet de se ressourcer en retrouvant la continuité du lien maison-crèche. Il est essentiel au moment de l'endormissement.

Afin de favoriser l'accessibilité, il reste à disposition dans un lieu déterminé et chaque enfant peut en disposer tout au long de la journée. Il peut suivre l'enfant dans les différentes pièces de la crèche (le jardin, les sorties extérieures. Nous mettons en place deux paniers (doudous, boîtes à tétines) pour permettre aux enfants de retrouver facilement objets transitionnels. Ainsi l'enfant reste pleinement acteur de l'utilisation et de l'investissement de son doudou ou tétine tout le long de la journée.

Toutefois il sera proposé à l'enfant de poser le doudou à certains moments de la journée (repas, WC ...) son choix sera respecté.

B. La vie quotidienne de l'enfant à la crèche

1) LES REPAS

Au-delà de la satisfaction des besoins nutritionnels, l'alimentation comporte un aspect émotionnel relationnel et éducatif.

A la crèche familiale, les repas sont préparés par les assistantes maternelles en veillant à l'équilibre alimentaire, les menus sont communiqués aux parents.

Les repas sont fournis pour le multi-accueil par un prestataire extérieur en liaison froide. Ils répondent à des exigences d'équilibre alimentaire conformément au PNNS (plan national nutrition santé).

Les prestations alimentaires sont établies par une diététicienne missionnée par le prestataire. L'ensemble des produits utilisés est conforme aux qualités et spécifications définies par le GEMRCN (Groupe d'étude des marchés Restauration collective et nutrition) ou équivalent. Le prestataire s'engage à toujours appliquer la législation en vigueur et donc à adapter en permanence ses modes d'approvisionnement.

La prestation inclut 1 élément issu de l'agriculture biologique.

Une viande de substitution à la viande de porc peut être proposée. La demande se fait au moment de l'inscription administrative. En dehors de cette exception, aucune spécificité alimentaire non médicale ne sera prise en considération.

La crèche/multi-accueil conjointement avec les parents, joue un rôle dans la prévention et l'éducation nutritionnelle.

Le repas doit être un moment privilégié de partage, de plaisir, de découverte des saveurs et des textures. L'adulte veillera à respecter le rythme de chaque enfant, proposera tous les aliments. L'enfant a le choix de refuser ou de goûter.

Pour les plus grands, l'ensemble du repas est proposé en même temps sur des plateaux à compartiments, l'enfant a le choix de manger dans l'ordre qu'il souhaite.

Les enfants peuvent participer au dressage de la table, se servent progressivement des aliments froids, puis des autres composantes du repas afin de favoriser son autonomie, en le rendant acteur de son repas.

Les professionnels font confiance aux compétences de l'enfant et à ses capacités à réguler ses besoins.

Pour les bébés, le contact avec l'enfant est important le repas est donc pris dans les bras, cela permet la création d'un lien physique et émotionnel. Il est important de respecter le rythme de l'enfant et ses envies (vitesse, tétine, pause ...).

La diversification alimentaire est initiée par les parents et poursuivie sur la crèche/multi-accueil en lien avec ces derniers.

Le tour de rôle est instauré par l'équipe, en fonction de plusieurs critères et de la capacité d'attente de chaque enfant. Ce tour de rôle permet d'apporter à l'enfant des repères dans le temps et l'espace afin de garantir une sécurité affective sur les temps des repas.

Des retours en arrière sont possibles (refus de la cuillère, désir de retourner sur les genoux...) l'adulte saura s'adapter et répondre à ces besoins.

➤ L'allaitement en crèche :

Un guide de recommandations pour la poursuite de l'allaitement maternel de l'enfant accueilli en EAJE a été établi par le Conseil Départemental du Val de Marne sous couvert de la PMI.

Nous favorisons l'allaitement maternel en accompagnant les mamans qui le souhaitent dans la mise en place de cette démarche, et leur offrons la possibilité d'apporter le lait maternel à la crèche.

2) LES TEMPS DE TRANSITION

Les temps de transition représentent ces quelques minutes où les enfants ont terminé un temps de sieste, une activité, un repas... et se retrouvent entre deux temps incertains. Pour atténuer ces moments d'effervescence, les professionnels veilleront à anticiper par la parole ses temps de transition et proposerons aux enfants des repères dans le temps et dans l'espace autour de moments calmes (lecture, chansons, comptines...).

Ces repères sont d'autant plus importants lorsque la présence des professionnels est discontinuée.

3) LES SOINS

Les moments de soins et de change sont pour chaque enfant des moments privilégiés où s'installe la relation entre l'enfant et la professionnelle qui s'occupe de lui. L'équipe veillera le plus souvent possible à prolonger ces moments change, repas, accompagnement de l'enfant afin de préserver le soin continu et ainsi garantir sa sécurité affective.

Ces soins doivent être fait dans le respect, le confort et la pudeur de l'enfant autant de fois que nécessaire.

Au regard des acquisitions et des compétences de l'enfant, la professionnelle propose, accompagne, favorise le change debout, la participation de l'enfant au moment du change, de l'habillage, du déshabillage...

L'acquisition de la propreté est une période délicate et importante pour l'enfant. Elle relève d'un processus naturel et exige une maturité des fonctions neurologiques. Chaque enfant a son propre rythme. L'enfant est « propre » quand il est capable de contrôler ses sphincters de façon volontaire et autonome. Des toilettes adaptées aux enfants sont présentes dans la salle de bain l'enfant peut y accéder selon ses envies.

L'accompagnement vers cette étape est initié par les parents. Un dialogue entre les familles et les professionnelles basé sur les observations de chacun permet une acquisition en douceur. L'enfant reste libre de son choix. La couche est retirée lorsqu'il le demande et quand il assume seul ce besoin. L'environnement étant différent à la maison et dans l'EAJE, l'enfant peut être « propre » à la maison et avoir besoin de mettre une couche à la crèche.

Un retour en arrière est toujours possible. Remettre une couche pour la sieste par exemple.

L'équipe respectera le rythme de chacun (décalage maison-crèche), ses acquisitions, son développement et veillera à accompagner l'enfant et ses parents autour de cette période.

4) LE SOMMEIL

Le sommeil est un des besoins physiologiques essentiels de l'enfant. C'est pendant le sommeil que l'hormone de croissance est sécrétée et que les apprentissages de l'enfant se consolident. C'est aussi un temps de récupération.

L'enfant doit pouvoir bénéficier d'une bonne qualité de sommeil pendant son temps de vie à la crèche. Le sommeil est un besoin propre à chacun, les professionnelles accordent donc une attention particulière aux signes de fatigue afin de suivre le rythme de chaque enfant. Un temps commun de sieste est proposé aux enfants après le repas, mais ils peuvent être couchés à d'autres moments de la journée s'ils en ressentent le besoin. Lors de l'adaptation-familiarisation, les parents sont invités à décrire le rythme et les rites d'endormissement afin de faciliter la mise en place du sommeil de leur enfant.

L'espace est aménagé en tenant compte des besoins des enfants et de leur sécurité. Dans le dortoir, des lits hauts et des lits bas sont installés en fonction des âges des enfants accueillis. Le lit reste le même pour chaque enfant positionné quotidiennement au même emplacement, afin d'apporter des repères sécurisants.

L'endormissement est un moment fragile qui requiert un accompagnement individualisé et un environnement rassurant. Afin d'amener une ambiance apaisée, les stores sont baissés, une musique douce peut être proposée. L'enfant retrouve dans son lit son doudou et sa tétine. Les professionnelles proposent à l'enfant de choisir quelques livres qu'il emmène dans son lit, afin de faciliter le passage vers le sommeil.

Le rôle des professionnelles est d'apporter la sécurité affective nécessaire à l'endormissement, par une présence physique, des paroles douces, des gestes si l'enfant le demande.

Les besoins de sommeil n'étant pas les mêmes pour chaque enfant, les professionnelles favorisent le réveil échelonné. Elles veillent à ne pas réveiller volontairement un enfant qui dort. Dans la mesure du possible, les enfants se lèvent quand ils en manifestent le besoin. Une professionnelle reste en surveillance dans le dortoir jusqu'au dernier réveil.

L'équipe veillera à remplir une fiche de surveillance qui permet d'évaluer la qualité du sommeil de chaque enfant.

5) LE JEU

En jouant, l'enfant prend plaisir à explorer, découvrir et essayer de comprendre le monde. L'application du jeu permet le développement intellectuel, social, sensoriel, moteur et favorise également l'apprentissage du langage. L'enfant a besoin d'alterner activité libre et activité dirigée pour se construire. C'est le rôle du professionnel d'apporter cet équilibre.

➤ Le jeu libre :

Le jeu libre survient lorsqu'un enfant choisit lui-même à quoi il joue, avec qui, avec quoi et comment. Autrement dit, avec le jeu libre, l'enfant choisit, invente et organise ses jeux selon ses préférences et ses champs d'intérêt. L'équipe du multi-accueil et de la crèche familiale applique le principe de la libre motricité. Aucune posture n'est imposée à l'enfant.

La structure dispose d'une salle de jeu dans laquelle sont installés des espaces livres, symbolique, construction...

Les professionnels s'appliquent à favoriser la liberté de jouer et l'expression de la créativité en proposant un espace riche et stimulant pour que chaque enfant puisse trouver dans l'environnement ce dont il a besoin au moment où il en a envie. L'adulte soutient les initiatives de l'enfant, encourage la curiosité et les aide à développer leur confiance en leurs capacités. Le jeu ne passe pas seulement par l'utilisation de jeux fabriqués. L'enfant peut s'amuser d'un rayon de soleil, d'une goutte d'eau sur une vitre...

➤ Les activités proposées :

C'est grâce aux observations que l'équipe va proposer des activités aux enfants.

- Bébés : les jeux mis à disposition sont légers, de petite taille, de textures différentes. Il est préférable que ces objets n'aient qu'une seule fonction. Ils ne seront remplacés par d'autres jouets que lorsque l'enfant les aura investis complètement.
- Moyens-grands : les activités sont plus structurées (jeux d'eau, peinture, transvasements, collages...). L'enfant grandit et va pouvoir partager ses activités avec les autres. Le libre choix est laissé aux enfants d'y participer.

➤ Jeux d'extérieur :

Les temps de jeu à l'extérieur sont des moments importants. Des sorties dans le jardin sont possibles tous les jours et en fonction des besoins des enfants. Une structure motrice est à leur disposition.

C. L'accueil de l'enfant malade

Si une modification de la santé de l'enfant survient dans la journée, les parents en sont systématiquement informés. Il peut être demandé à la famille de venir chercher l'enfant si son état le nécessite ou si fièvre supérieure à 38°5. Les enfants malades sont accueillis si leur état de santé est compatible avec une journée en collectivité. Cette évaluation sera effectuée par la directrice.

L'administration de médicaments au sein de la crèche familiale et du multi-accueil ne peut être qu'exceptionnelle. Si l'enfant a besoin d'un traitement médical les parents doivent impérativement signaler au médecin traitant que leur enfant est en collectivité et privilégier autant que possible la prise en 2 fois par jour. La famille les fournit conditionnés dans l'emballage d'origine et indique dessus le nom de l'enfant et la date d'ouverture, la première prise doit s'effectuer au domicile par les parents.

Les médicaments dont le mode de prise ne présente pas de difficulté particulière et ne nécessite pas d'apprentissage peuvent être administrés par les professionnels prenant en charge l'enfant, sur prescription médicale récente et sous la responsabilité de l'équipe de direction.

Chaque acte fait l'objet d'une inscription immédiate dans un registre dédié précisant la date, l'heure la nature du traitement, le nom de la personne ayant administré et le cas échéant la posologie.

D. L'égalité fille-garçon

Les 2 structures municipales s'engagent en faveur de l'égalité filles garçons en s'appuyant notamment sur la Convention relative aux droits de l'enfant qui met en avant l'intérêt supérieur de l'enfant et instaure de nombreux principes fondamentaux dont celui de la non-discrimination.

Les jeunes enfants observent les adultes qui prennent soin d'eux. Les enfants ont besoin d'être valorisés pour leurs compétences personnelles et non en fonction des rôles habituellement attribués à chaque genre. Il est nécessaire de veiller à ce que les petites filles et les petits garçons soient encouragés de la même manière à aller vers les activités qui suscitent leur intérêt, sans être freinés.

Ni les jouets, ni les jeux qui répondent à des aspects importants du développement moteur, psychologique et cognitif des enfants ne sont catégorisés fille ou garçon.

L'attention des professionnels à ne pas transmettre de manière précoce des stéréotypes de comportement liés au sexe de l'enfant va de pair avec l'accompagnement de la prise de conscience des jeunes enfants de leur identité de fille et de garçon et de la fierté qu'ils en tirent.

Les professionnels veillent aussi à accueillir de la même façon les émotions des enfants, qu'ils soient filles ou garçons. Il est donc intéressant de proposer aux

enfants une sélection de livres afin de développer une vigilance quant aux stéréotypes qu'ils véhiculent.

E. Les Signes Associés à la Parole

L'équipe est formée à l'utilisation des signes associée à la parole et a mis en place cet outil au sein de la crèche. Tout en parlant à l'enfant, l'adulte va signer certains mots de sa phrase. Cette manière de communiquer a pour objectif de soutenir le développement de l'enfant dans différents domaines.

Il permet de renforcer le lien entre l'adulte et l'enfant autour de la communication. En effet, l'attention de l'enfant va être captée par différents canaux sensoriels, ce qui va le rendre plus réceptif à ce temps d'échange. Communiquer par signes avec son enfant s'inscrit dans une relation de qualité et offre un réel moment de complicité et de plaisir partagé.

D'autre part, il donne l'opportunité aux jeunes enfants de s'exprimer plus facilement, en commençant par des gestes. Plus faciles à imiter que les sons, ils vont les identifier puis les reproduire, pour progressivement associer les mots aux signes. L'acquisition du langage va donc être favorisée.

L'enfant devient également plus acteur de la communication et sera mieux compris par l'adulte dans ses besoins, ses émotions, ses envies... ce qui va limiter les frustrations et développer sa confiance en soi. Un enfant compris est un enfant serein. Cet outil participe ainsi à la sécurité affective de l'enfant.

Enfin, il contribue au développement de la motricité fine et globale : l'enfant observe, reproduit, s'entraîne à faire des gestes précis avec ses mains et ses doigts, tout en se repérant sur son corps.

Les signes associés à la parole peuvent donc être bénéfiques pour tous les enfants qui n'ont pas encore totalement accès au langage. Son utilisation est encadrée par quelques règles importantes : seulement un à deux mots sont signés dans une phrase, le mot est systématiquement prononcé en même temps que le geste réalisé, et la posture de l'adulte est à hauteur d'enfant.

Les enfants peuvent se saisir ou non de ce moyen de communication, tout comme les parents. Des affiches sont présentes dans la crèche avec les signes les plus utilisés, et l'équipe est disponible pour répondre aux questions que se poseraient les parents autour de cet outil ou s'ils souhaitent l'utiliser à la maison.

F. Accès à la culture

Les enfants, observateurs spontanés, sensibles et perspicaces sont capables d'apprécier l'art sous toutes ses formes du moment qu'on leur propose une approche adaptée à leur âge. Nous nous efforçons de permettre à chacun de trouver son propre rapport à la culture. Il est primordial d'inscrire l'éveil culturel comme une nécessité, à l'instar du sommeil, des repas... dans une quotidienneté.

Il est important de :

- inscrire l'enfant dans une culture, une histoire, un patrimoine commun, une transition intergénérationnelle et de lui permettre dans le même mouvement, de construire sa propre identité ;
- nourrir son imaginaire, développer son sens de l'orientation, éveiller sa curiosité et ses émotions, favoriser l'expression de sa créativité ;
- l'ouvrir à différentes cultures, lui permettre d'aller à la rencontre de la nouveauté, à la découverte de la différence, de l'Autre ;
- notre projet culturel se met en place à plusieurs niveaux :
- valoriser les compétences internes : Proposer aux parents ou aux professionnels de partager leur passion artistique, peinture, musique, chant... ;
- aller à la rencontre de l'art. Cet éveil gagne à sortir des murs de la structure et à s'ouvrir sur l'extérieur : visites des expositions au centre culturel, participation à la Grande lessive... ;
- amener l'art dans la structure afin d'en donner plus facilement l'accès aux tout-petits : ateliers peinture, musique, atelier lecture avec la participation de la bibliothécaire, spectacles...

G. Le livre

Le livre occupe une place importante au sein de la crèche. En effet, la découverte des livres s'y fait dès le plus jeune âge. Des livres variés sont mis à disposition des enfants tout au long de la journée et renouvelés quotidiennement. Ils peuvent ainsi les explorer seuls ou avec l'adulte.

Des temps de lecture individuelle sont proposés aux enfants. Il s'agit de moments de partage souvent demandés par les enfants. Ils peuvent choisir leur livre et la manière dont ils veulent l'explorer, ils sont libres d'exprimer leurs préférences.

Des temps de lecture collective rythment également le quotidien des enfants. Ils sont proposés à des temps réguliers, souvent des moments de transition, et servent ainsi de repères sécurisants. Chaque enfant est libre de s'asseoir et d'écouter, ou non, l'histoire. Un enfant qui semble inattentif ne l'est pas forcément.

Les enfants ont la possibilité d'aller régulièrement à la bibliothèque. Une sélection de livres leur est proposée lors d'un temps de lecture collective, souvent autour d'un thème, avec une professionnelle. Ils peuvent aussi découvrir de nouveaux livres adaptés à leur âge, explorer leurs préférences, dans un autre lieu, dédié aux livres.

La bibliothécaire anime ces temps de lecture au sein de la médiathèque ou se déplace dans la structure (crèche familiale et multi-accueil).

Le livre a ainsi une fonction différente au cours du développement de l'enfant : bébé, il est découvert de manière sensorielle, l'enfant s'habitue à tourner des pages, observe les images, explore. Avant d'être une activité, il est découvert en tant que jouet. En grandissant, il prend une place de plus en plus importante

dans son quotidien, il devient un réel outil pour accompagner son développement global.

Les livres accompagnent les enfants dans leur acquisition du langage. Ils permettent d'apprendre du vocabulaire, des connaissances de syntaxe, la prosodie. Le côté vivant et ludique est un plus pour apprécier et désirer prononcer des mots.

Les livres permettent de favoriser le développement cognitif de l'enfant. Ils stimulent la mémoire, l'imagination, entraînent la capacité d'attention. Ils possèdent aussi un grand intérêt pour accompagner le quotidien : illustrant de manière adaptée les différentes étapes ou situations rencontrées par l'enfant, ils l'aident ainsi, avec le soutien de l'adulte, à mettre des mots et penser quand il n'arrive pas encore à le faire seul.

Enfin, lire un livre offre un moment de complicité avec l'enfant. Ce plaisir partagé renforce le lien entre l'adulte et l'enfant et favorise les échanges, l'accompagnant ainsi dans sa socialisation.



Projet social et de développement durable



Projet social et de développement durable

A. Modalités d'intégration des établissements dans leur environnement social et vis-à-vis de leurs partenaires extérieurs

1) ÉLEMENTS GEOGRAPHIQUES

Ablon-sur-Seine s'inscrit sur un territoire communal de petite taille, de près de 111 ha, qui descend du plateau d'Orly vers la Seine avec 65 % du territoire en plaine et le reste en coteau. Elle compte 5 818 habitants (données INSEE 2018). Inscrite en rive gauche de la Seine, elle entretient des continuités urbaines réelles avec les communes d'Athis-Mons (856 ha) et de Villeneuve-le-Roi (840 ha). Bordée par la Seine qui constitue une limite communale « naturelle » avec Vigneux-sur-Seine, elle développe une large façade sur le fleuve et se caractérise par un territoire plus long que large, de près de 1,8 km d'est en ouest et de près de 0,8 km du nord au sud. Par ailleurs, la Ville dispose d'une station propre à la commune sur la ligne du RER C et se situe à 15 minutes de la station parisienne « Bibliothèque François Mitterrand ».

La commune est desservie par :

- Ligne 480 : Aéroport Orly 1-2-3 - Gare de Villeneuve-Saint-Georges.
- Ligne 483 : Gare De Villeneuve-Saint-Georges - Gare de Choisy-Le-Roi.

2) ENVIRONNEMENT SOCIAL/ ELEMENTS DEMOGRAPHIQUES :

Un dynamisme de peuplement retrouvé après avoir perdu plus de 800 habitants entre 1968 et 1999, la commune regagne près d'une trentaine d'habitants par an en moyenne, avec un rythme qui s'accélère ces dernières années. Ces nouveaux habitants proviennent majoritairement du rajeunissement du tissu ancien pavillonnaire, et à la marge de quelques programmes de construction de logement collectif. Parmi les Ablonais, près d'une famille sur deux est composée d'un couple avec enfant(s). La population nouvellement accueillie est principalement constituée d'adultes accompagnés d'enfants ou d'adolescents.

Population : (au 1^{er} janvier 2022) 5 879 habitants dont 52,9 % de femmes et 47,1 % d'hommes.

Taux d'activité : 78.5 %

Taux de chômage : 8.4 %

Nombre de ménages : 2208

Naissances domiciliées à Ablon sur Seine en 2020 :

Sources : CNAF, IMAJE

Caisse d'allocations familiales DU VAL-DE-MARNE

Zone d'étude	Département	VAL DE MARNE	
Zone de référence	Commune	ABLON SUR SEINE (94001)	
Thème / Famille	LE PUBLIC / Données de cadrage		
Sous-famille	Naissances domiciliées		
Indicateur	01 01 03 01 Naissances domiciliées par an		

Comparaison territoriale du nombre de naissances domiciliées

Nombre de naissances domiciliées sur l'année de référence	VAL DE MARNE		ABLON SUR SEINE	
Total	19 553	100,0 %	84	0,4 %

Année 2020

Indicateurs de mesure de l'accueil du jeune enfant

Caisse d'allocations familiales DU VAL-DE-MARNE

Zone d'étude	Département	VAL DE MARNE	
Zone de référence	Commune	ABLON SUR SEINE (94001)	
Thème / Famille	LE PUBLIC / Dénombrement des enfants de moins de 6 ans		
Sous-famille	Enfants d'allocataires CAF		

N° INDICATEUR	INDICATEURS DE LA SOUS FAMILLE	Département		Commune	
		VAL DE MARNE		ABLON SUR SEINE	
	Enfants d'allocataires CAF	2020		2020	
	Nombre d'enfants CAF par âge				
01 02 02 01	Enfants de moins de 1 an	15 918	15,7 %	74	14,9 %
	Enfants de 1 an	17 254	17,0 %	86	17,4 %
	Enfants de 2 ans	17 536	17,3 %	78	15,8 %
	Enfants de 3 ans	16 559	16,3 %	81	16,4 %
	Enfants de 4 ans	16 967	16,7 %	91	18,4 %
	Enfants de 5 ans	17 184	16,9 %	85	17,2 %
	Total	101 418	100,0 %	495	100,0 %
01 02 02 02	Nombre d'enfants CAF de moins de 6 ans bénéficiaires de l'A.E.E.H.	2020		2020	
	Enfants de moins de 3 ans	209	18,6 %	NS	NS
	Enfants de 3 à moins de 6 ans	913	81,4 %	NS	NS
	Total	1 122	100,0 %	5	100,0 %

Indicateurs de mesure de l'accueil du jeune enfant

Caisse d'allocations familiales DU VAL-DE-MARNE

Zone d'étude	Département	VAL DE MARNE	
Zone de référence	Commune	ABLON SUR SEINE (94001)	
Thème / Famille	LE PUBLIC / Profil des familles CAF et MSA avec enfants de moins de 6 ans		
Sous-famille	Situation familiale des familles avec enfants à charge de moins de 6 ans		

N° INDICATEUR	INDICATEURS DE LA SOUS FAMILLE	Département		Commune	
		VAL DE MARNE		ABLON SUR SEINE	
	Situation familiale des familles avec enfants à charge de moins de 6 ans	2020		2020	
	Familles CAF et MSA avec enfants de moins de 3 ans				
01 03 01 01	Couples	37 389	81,6 %	3	100,0 %
	Monoparents	8 570	18,4 %	0	0,0 %
	Total	45 959	100,0 %	3	100,0 %

REÇU EN PREFECTURE
le 22/12/2022
Application agréée E-legalite.com

B. La place des parents

1) LA COEDUCATION : RELATIONS EDUCATIVES

L'accueil des enfants nécessite une indispensable coopération entre les parents et les professionnels, les parents étant les premiers éducateurs de leurs enfants.

« La crèche joue un rôle primordial dans l'accompagnement de la parentalité et contribue avec les parents au développement harmonieux du jeune enfant, dans le respect de son environnement familial, social et culturel », extrait de la charte départementale d'accueil du jeune enfant.

Les conseils d'établissement sont mis en place depuis 2000, et la possibilité est donnée aux familles d'y participer.

2) LES TEMPS DE PARTAGE ET ACTIONS DE SOUTIEN A LA PARENTALITE

La participation des parents à la vie de la crèche est une condition indispensable à la qualité de l'accueil de l'enfant.

Plusieurs fois par an les parents sont conviés et participent à des moments festifs à la crèche (fête de fin d'année, fête d'été...). Les anniversaires peuvent être fêtés. Les parents peuvent être sollicités au moment des sorties pour accompagner leur enfant.

Ces festivités ont pour but d'associer et de partager avec eux des moments de plaisir autour de leur enfant.

Les conseils de crèche associant les parents à la réflexion sur le fonctionnement des crèches peuvent être impulsés.

- Les réunions de parents : des réunions sont proposées aux familles (échanges autour de la vie de leur enfant à la crèche, leur évolution, différents projets ou thématiques).
- Les cafés /goûters crèche : ils sont impulsés autour de thématiques de prévention et de l'amélioration de la santé globale de l'enfant (alimentation, exposition aux écrans, sommeil...) afin de favoriser la création d'un lien de confiance parents /professionnels autour de l'enfant.

C. Les partenariats

1) LA COMMUNE ET SES STRUCTURES

Des réunions de travail sont organisées avec les responsables des structures d'accueil, crèche familiale, multi-accueil, crèche départementale de Villeneuve le Roi, autour des points informations, pour améliorer l'accueil des familles et harmoniser les renseignements qui leur sont donnés sur les différents modes d'accueil existants sur la ville.

2) AUTRES ORGANISMES

Les CAMPS (centre d'action médico-sociale précoce) CMPP (centre médico-psycho-pédagogique) peuvent intervenir au sein de la structure lorsque celle-ci accueille un enfant fréquentant également leurs services.

Les structures sont également en relation avec les services de la Protection Maternelle et Infantile de Villeneuve le Roi, afin d'échanger sur l'accompagnement des familles et sur les pratiques éducatives ainsi qu'avec l'EDS (espace départemental des solidarités).

Ces partenariats permettent de maintenir un rôle de prévention notamment pour les familles nécessitant un accompagnement spécifique.

La médiathèque à proximité de la structure favorise l'organisation de nombreuses actions autour de la lecture et du livre.

L'Espace culturel Alain-Poher, met à la disposition des structures une salle dédiée à la motricité des enfants, ainsi qu'un espace jardinage, pour favoriser l'éveil à la nature.

Ecoles maternelles / ALSH (accueil de loisirs sans hébergement) : ce partenariat permet de tisser un lien transversal et de mettre en place des visites d'adaptation pour les enfants scolarisés l'année suivante.

D. Inscription de l'activité des établissements dans une démarche en faveur du développement durable

- Sensibilisation au développement durable et à l'environnement.
- Sensibilisation des enfants, leur famille et de l'équipe au respect de l'environnement qui les entoure et au développement durable au travers différentes actions tels que :
 - moins de gâchis alimentaire ;
 - recyclage d'objets du quotidien ;
 - Fabrication par l'équipe de pâte à modeler maison ;
 - favoriser l'utilisation de surchaussures en tissu ;
 - achat de matériel éco-durable (plateaux repas des enfants en inox) ;
 - projet d'utilisation d'un composteur à destination des enfants et leur famille ;
 - ateliers autour du jardinage /potager/ observation des insectes, des plantes...
 - Projet récupérateur d'eau de pluie pour l'arrosage.
- L'objectif pédagogique est de favoriser la découverte par le jeune enfant de sa place dans l'environnement et de ce qui le compose, de créer un rapport positif à la nature.

Conclusion

Ce projet a permis à l'équipe pluridisciplinaire d'avoir de nombreux échanges sur les pratiques professionnelles en cours. La préoccupation principale tout au long de l'élaboration de ce projet a été le seul intérêt de l'enfant.

Ce projet n'a de sens que s'il est applicable, appliqué et réactualisé à chaque fois que cela se fera sentir, ceci dans l'unique intérêt de répondre au plus près des besoins des enfants. Nous sommes bien conscientes que la communication entre professionnelles et avec les parents sur ce projet est essentielle afin de transmettre les pratiques en cours.

Il nous apparaît primordial de :

- le transmettre aux collègues et aux parents nouvellement arrivés dans l'établissement ;
- nous en servir comme d'une référence afin d'avoir une homogénéité des pratiques professionnelles ;
- ne pas l'oublier afin de se remettre constamment en question par rapport à l'accueil des enfants et de leurs familles ;
- pouvoir réévaluer, la pertinence de nos choix dans le temps et de le réactualiser régulièrement.

Les réflexions que nous avons menées afin de formaliser nos pratiques sur l'accueil de l'enfant et de sa famille, sont à notre sens, des réflexions qu'il faut se poser quotidiennement, individuellement et en équipe.

annexes

Plan de continuité d'activité

Le plan de continuité d'activité vise à maintenir l'accueil des enfants en crèche dans un contexte d'absence de personnel en garantissant :

- le respect des normes de sécurité (ratio nombre d'enfants / nombre d'agents présents) ;
- le respect des règles de continuité de la fonction de direction ;
- l'hygiène des locaux et de la réception / maintien en température des repas.

Le responsable de la crèche organise cette continuité, en premier lieu, au sein de l'établissement. Pour ce faire, les agents peuvent être sollicités, selon leurs compétences et habilitations, sur un autre champ d'activité que leur fonction habituelle. Des journées d'absence (ARTT, congés, formations) peuvent être modifiées et des heures supplémentaires peuvent être demandées, en cas de nécessité de service.

Dans un deuxième temps, des mesures de réduction d'accueil peuvent être envisagées et des moyens de remplacement peuvent être déployés (intérimaires, agents contractuels), avec l'accord de la municipalité.

Continuité de direction

Conformément à la réglementation (article R.2324-36CSP) :

- la continuité de direction en absence de la directrice du multi accueil est assurée par la directrice de la crèche familiale ;
- la continuité de direction en absence de la directrice de la crèche familiale est assurée par la directrice du multi-accueil

Photos de la structure

Salle de vie :



Jardin avec structure motrice :

